



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 20 mars 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Sandrine MICHAUD.
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants

M. Alain MALRIC, M. Alain BUCHACA représentant M. Lydie COUDERC, M. GELY représentant M. RIES

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT
M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

045-2023- Façade de l'ancienne Mairie d'Abeilhan – Fonds de concours Patrimoine

La commune d'Abeilhan est propriétaire de l'ancienne mairie, immeuble patrimonial témoin de l'histoire administrative de la commune. Visible depuis la voie publique, le bâtiment était très dégradé et inesthétique. La commune souhaitait le réhabiliter afin d'implanter la cantine scolaire. Dans ce projet global, la commission patrimoine a retenu la façade jugée éligible au schéma de valorisation touristique du patrimoine.

Les travaux comprenaient le décaissage des parties non adhérentes, le traitement des fissures, la dépose des gonds de volets, la réouverture d'anciennes baies au rez-de-chaussée, les travaux sur ouvrages, les enduits à la chaux aérienne, les études d'exécution et le dossier des ouvrages exécutés.

Ces travaux sont terminés et le coût éligible au dispositif de fonds de concours représente un montant de 60 638,15 € qui représente le coût du lot 3 relatif à la façade. La commune a perçu une subvention de 11 873,08 € du Département de l'Hérault. Conformément au cahier des charges adopté par le Conseil communautaire en date du 22 mars 2022, la Communauté de communes peut participer à hauteur de 50 % du reste à charge s'élevant à 48 765,07 €. Il est donc proposé au conseil de voter le fonds de concours patrimoine au bénéfice de la Commune d'Abeilhan pour un montant de 24 382,53 €.

Bilan financier du projet :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	60 638,15 €	Conseil Départemental – 20 %	11 873,08 €
		Autofinancement – 80 %	48 765,07 €
TOTAL	60 638,15 €	TOTAL	60 638,15 €

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver la participation par fonds de concours au projet « Façade de l'ancienne mairie » à Abeilhan.

Vu la délibération n°039-2022 du 7 Mars 2022 approuvant le Schéma de développement touristique du patrimoine d'intérêt communautaire et le cahier des charges du fonds de concours correspondant,

Vu l'avis de la commission patrimoine en date du 9 Novembre 2022,

Vu le dossier présenté par la Commune d'Abeilhan en date du 8 février 2023,

LE CONSEIL :

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la participation par fonds de concours Patrimoine sur le projet « Façade de l'ancienne Mairie » à Abeilhan

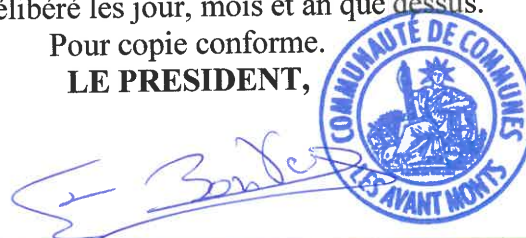
VALIDE cette participation pour un montant de 24 382,53 €.

AUTORISE le Président à signer tout document découlant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

The image shows a blue ink signature of the President over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LES AVANT MONTS' at the bottom, with a central emblem featuring a figure holding a staff and a star.